



COUPE DES CLUBS de CSO 2019

REGLEMENT

1 Principes généraux

Le comité départemental d'équitation des Landes (CDE 40) organise en 2019 un circuit Coupe des clubs de CSO par équipes comprenant 5 étapes. A cette fin, le conseil d'administration a sélectionné 5 clubs organisateurs et planifié les différentes étapes qui seront intégrées au calendrier déjà établi.

10 mars	Domaine de Bargues	Lucbardez
7 avril	Lous Chivaus	Aureilhan
9 juin	Centre équestre Ous Pins	Tartas
22 septembre	Ecole d'équitation Le Ménusé	Saint Jean de Marsacq
20 octobre	Etrier du Marsan	Mont de Marsan

Les différentes étapes se dérouleront sur des épreuves CLUB 1- CLUB 2- CLUB 3 de type GRAND PRIX (barème A à temps différé).

Par souci d'équité pour les cavaliers engagés dans la Coupe des clubs, le niveau sera limité, pour l'épreuve club 3, au galop 4 maximum.

Si une équipe s'engage sur deux catégories, les points seront attribués à l'épreuve la plus élevée.

Un cavalier ne pourra s'engager que dans une seule équipe tout au long des épreuves.

Des équipes pourront se former en cours de circuit, les trois meilleures étapes étant prises en compte.

Les équipes constituées au début ou en cours du circuit ne pourront plus changer durant toute la durée des étapes de la Coupe des clubs.



2 Les concurrents.

Chaque club peut engager une ou plusieurs équipes constituées de deux cavaliers licenciés au club (maximum 10 équipes par club).

Les équipes devront être déclarées au plus tard le 5 mars au moyen du formulaire d'engagement joint au présent règlement à transmettre à : jacky.desvigne@wanadoo.fr

Si un cavalier de l'équipe ne peut participer à une étape, le deuxième pourra concourir seul. Il n'existe pas de possibilité de remplacement du cavalier défaillant.

Si un cavalier désire faire plusieurs tours dans l'épreuve, il devra obligatoirement désigner le cheval avec lequel il participe à la Coupe avant le début de l'épreuve. A défaut, le plus mauvais résultat sera pris en compte dans le calcul des points.

Pour le calcul des points, sera pris en compte le résultat de la meilleure équipe de chaque club dans chaque catégorie, les points de chaque catégorie seront additionnés.

Exemple : Si un club engage 6 équipes (2 en club 1, 2 en club 2 et 2 en club 3), seront pris en compte les points de la meilleure équipe dans chaque catégorie. Le résultat final de l'étape sera l'addition des 3 catégories, (club1 + club2 + club 3).

3 Les clubs organisateurs

Le club organisateur s'engage à faire appel à des officiels de compétition, utiliser un chronométrage électronique, ainsi que des moyens de secours.

Le CDE 40 prendra en charge la totalité de la rémunération du chef de piste, et les secours à hauteur de 50%.

Le club organisateur prendra en charge les lots des épreuves qualificatives

4 Classement

Le barème est le suivant :

1 ^{er} :	20 points	6 ^{ème} :	9 points
2 ^{ème} :	17 points	7 ^{ème} :	7 points
3 ^{ème} :	15 points	8 ^{ème} :	5 points
4 ^{ème} :	13 points	9 ^{ème} :	3 points
5 ^{ème} :	11 points	10 ^{ème} :	1 point



L'attribution des points s'effectuera selon le classement réel de l'épreuve, et pas seulement sur le classement des cavaliers courant la qualification pour la Coupe.

Les points étant cumulés par le cavalier (et non le couple cheval/cavalier), il peut s'engager avec des chevaux différents lors des différentes étapes.

Si un cavalier s'engage plusieurs fois dans une épreuve comptant pour la Coupe, il devra déclarer au jury avant l'épreuve le cheval avec lequel il désire faire la qualification ; à défaut, le plus mauvais résultat sera pris en compte.

A l'issue de la dernière étape, le classement s'effectuera sur les 3 meilleures étapes de l'équipe.

Le CLUB ayant cumulé le plus grand nombre de points gagnera un PONEY LANDAIS plein papier.

Les cavaliers de ce club ayant participé au circuit seront aussi récompensés.

5 Conditions importantes

- ✚ Licences FFE 2019 à jour ;
- ✚ Les 2 cavaliers doivent être licenciés dans le même centre équestre ;
- ✚ Le nombre d'équipes par club est limité à 10 ;
- ✚ Toute modification de la constitution des équipes entraînera la remise à zéro des points ;
- ✚ Pour l'épreuve club 3, le niveau d'équitation ne pourra être supérieur au galop 4 ;
- ✚ Un cavalier ne peut faire partie que d'une seule équipe ;
- ✚ Les équipes devront être déclarées au plus tard le 5 mars au moyen du formulaire d'inscription ;
- ✚ Le tarif des engagements est fixé à 17 €.
- ✚ Le CDE 40 ne prélève aucune rémunération sur les engagements.

Pour tout renseignement : Jacky Desvigne

Téléphone : 06 20 91 16 25

E-mail : jacky.desvigne@wanadoo.fr